

PRIORITE 6 : Rhône Saône

Objectif stratégique 5 Une Europe plus proche des citoyens – volet interrégional

FEDER

La priorité interrégionale s'inscrit dans l'objectif stratégique 5 « Une Europe plus proche des citoyens » et mobilise différents objectif spécifique ouvert dans la proposition de la Commission européenne de Mai 2020, à savoir les objectifs spécifiques : 2.5, 2.7, 3.2 et 4.5

Le Territoire

Le Rhône, la Saône et leurs plaines alluviales occupent une place éminemment stratégique, tant sur le plan européen, national que local et constituent une richesse importante sur les plans économique, social et environnemental.

Depuis sa source dans les Alpes suisses, le Rhône rejoint le lac Léman à la sortie duquel il traverse Genève puis se jette en mer Méditerranée après un parcours de 522km en France, traversant diverses métropoles. Par son débit moyen interannuel (1 700 m3) le Rhône est le fleuve français le plus puissant.

La Saône, longue de 480 km, est le principal affluent du Rhône. C'est la plus grande rivière de France par la superficie de son bassin versant de 30 000 km².

Ces deux cours d'eau font partie du bassin Rhône-Méditerranée, qui couvre 25 % du territoire français et compte 14 millions d'habitants.

Ils constituent à la fois une ressource en eau précieuse, un milieu support de biodiversité et un cadre de vie remarquable un lieu de développement économique privilégié

Diagnostic

Vulnérable au risque inondations aussi bien le long de la Saône que du Rhône, avec des coûts économiques très importants : ainsi la dernière crue de décembre 2003 a causé des dommages estimés à 1 milliard d'euros dont la moitié supportée par les particuliers. Ces risques sont inhérents et aggravés par le développement économique qui s'est opéré de manière opportuniste dans la vallée alluviale à la faveur de l'aménagement du fleuve. La Saône constitue un champ d'expansion naturel des crues exceptionnel par sa largeur et sa platitude (généralement 2 km de large et 0.02% de pente).

L'axe Rhône Saône est une voie de communication stratégique historique dans le maillage du transport mondial, entre les pays méditerranéens, la France et l'Europe du Nord, au bénéfice des régions traversées comme de celles qu'elle contribue à relier. La vallée accueille plusieurs agglomérations de taille importante (Dijon, Chalon, Mâcon, Villefranche, Lyon, Valence, Avignon, Arles...). Il dispose d'un fort potentiel pour le développement du transport fluvial, sous-exploité, alors que les autres grandes infrastructures de la vallée du Rhône sont énormément sollicitées avec des points de congestion (fer), voire saturées (autoroute).

Porteur d'un développement économique dynamique : industriel (en particulier chimique), agricole (arboricole, viticole, rizicole dans le delta), pour la production d'énergie

(hydroélectricité et nucléaire sur le fleuve ; éolien ou photovoltaïque le long du fleuve), de capacités de transport fluvial, de pôles de compétitivité... Il dispose également d'un fort potentiel touristique, source de développement économique des territoires, doté d'un riche patrimoine culturel (vestiges antiques, monuments...) et naturel et de plusieurs équipements structurants dont les itinéraires cyclables le long du Rhône (ViaRhôna) et le long de la Saône (« La Voie Bleue, Moselle Saône à vélo »).

Cette vitalité économique s'est accompagnée d'un mouvement d'expansion démographique et d'une densification des habitations et des activités dans les plaines inondables du bassin. Elle entraîne des conflits d'usage sur la ressource en eau et l'occupation du sol (économique, écologique et agricole).

Ces milieux aquatiques liés au Rhône et à la Saône ont été fortement aménagés pour la navigation, la production hydroélectrique et la protection contre les inondations, notamment, réduisant considérablement le caractère naturel du fleuve. Malgré cela, ce territoire du Rhône et de la Saône se distingue par un potentiel biologique remarquable en termes d'espèces et d'habitats, dont plus de 200 000 hectares de zones humides. Parallèlement, ce patrimoine écologique est soumis à de nombreuses menaces : pollution des eaux, pression foncière, aménagements lourds... Le programme de restauration pour un fleuve vif et courant engagé depuis 2000 nécessite d'être poursuivi pour atteindre le bon état et pour que ce territoire soit le support d'une biodiversité digne d'un grand fleuve. L'amélioration des connaissances sur les fonctionnalités du Rhône et de la Saône permettra de disposer d'éléments d'aide à la décision et de bonnes pratiques en matière d'aménagement, notamment dans le cadre de l'adaptation au changement climatique et pour la reconquête de la biodiversité. En parallèle, l'agence de l'eau engage une étude sur la vulnérabilité du fleuve et de ses principaux affluents au changement climatique.

Ainsi, le bassin Rhône Saône constitue une entité spécifique au croisement des grands enjeux du développement durable des territoires.

Stratégie d'intervention

Le Plan Rhône Saône, vise à répondre aux enjeux sur le Rhône et son affluent principal la Saône, afin de faire du fleuve et de sa vallée un territoire de développement durable. Il considère les besoins avec le même niveau d'importance, et souhaite aborder les enjeux avec le même degré de priorité, de manière non hiérarchisée.

Sur la base du diagnostic précédent, 4 enjeux ont été identifiés pour la période 2021-2027 :

Le premier enjeu réside en la prévention des inondations afin de réduire la vulnérabilité pour les acteurs économiques. En effet, les inondations représentent un risque naturel fort sur l'ensemble du territoire Rhône Saône. Au-delà des incidences économiques et humaines, ce risque impacte négativement la compétitivité économique des territoires concernés, et les emplois associés.

Le deuxième enjeu traite de l'environnement. En effet ce territoire se caractérise par un patrimoine naturel relictuel riche mais endommagé par l'aménagement économique historique du fleuve. Le retour d'un fleuve avec une eau de bonne qualité, assurant ses fonctions naturelles et support de biodiversité est conciliable avec les aménagements. Ainsi il apparaît essentiel d'assurer la restauration et la préservation des milieux aquatiques, de leurs ressources et de leur biodiversité, lesquels sont un véritable enjeu pour le développement durable du territoire. Des efforts seront notamment menés pour maîtriser les rejets polluants dans le fleuve. Les objectifs de cet enjeu sont de retrouver une biodiversité digne d'un grand fleuve avec une eau de qualité et en quantité.

Le troisième enjeu est relatif au transport fluvial, lequel représente un mode de transport fiable et à faible émission de carbone. En effet, le transport fluvial est près de 3 fois plus efficace que le mode routier, en émettant entre 2 à 4 fois moins de CO2 que le transport routier. Le transport fluvial a ainsi un rôle essentiel à jouer dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau européen. Le renforcement du transport fluvial représente également un enjeu de développement économique pour le territoire interrégional. Le Rhône et la Saône représente un atout considérable pour un développement économique plus respectueux de l'environnement.

Enfin le quatrième enjeu, concerne le développement d'un tourisme durable le long du Rhône / Saône. Lors de la période 2014-2020, le FEDER a soutenu le développement des itinéraires cyclables (Via Rhôna et « La Voie Bleue, Moselle Saône à vélo »), les efforts sont à poursuivre sur la période 2021-2027 pour financer les dernières sections manquantes et les services aux publics le long de cet axe.

Structuration de la Priorité Rhône/Saône

ID	Intitulé [300]	AT	Base de calcul	Fonds	Catégorie de régions soutenues	Objectif spécifique retenu
6	Priorité 6 : Rhône Saône (Axe Interrégional)	Non		FEDER	Plus développée En transition	Objectif spécifique 2.5 - En favorisant l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes
						Objectif spécifique 2.7 - En améliorant la biodiversité, renforçant les infrastructures vertes en milieu urbain et réduisant la pollution

						<p>Objectif spécifique 2.8 – en mettant en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux national, régional et local, notamment en développant améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière</p>
						<p>Objectif spécifique 4.5 - en renforçant le rôle de la culture et du tourisme dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale</p>

PROJET

Lutte contre les inondations

2.6.1. Objectif spécifique 2.5 - En favorisant l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes

2.6.1.1 Interventions des Fonds

Référence: article 17, paragraphe 3, points d) i), iii, iv), v) et vi);

Types d'actions correspondants – article 17, paragraphe 3, point d) i):

Le FEDER interviendra pour renforcer la capacité du territoire à faire face au risque inondation

Type d'action n°2.6.1.1 : Développer la connaissance, les outils de gestion du risque inondation et le partage d'expérience entre les acteurs du linéaire fluvial

Pour anticiper ou gérer le risque, les acteurs doivent tout d'abord mieux l'appréhender en possédant les connaissances et outils d'aide à la décision indispensables.

Dans la continuité des actions financées au titre du Programme opérationnel Interrégional 2014-2020, le FEDER soutiendra les projets permettant aux acteurs du Rhône Saône de disposer de connaissances et d'outils actualisés et adaptés permettant de réduire la vulnérabilité des territoires face au risque inondation. L'enjeu de la connaissance du risque inondation s'inscrit dans le contexte de changement climatique, nécessitant une actualisation des données et modèles.

Ainsi pourront être soutenus les projets visant à :

- ⇒ L'acquisition et l'analyse de données hydrologiques et hydrauliques actualisées, l'élaboration de modélisations des sollicitations sur les systèmes de protection et de ressuyage en cas de crue, des schémas de gestion des ouvrages et des scénarios de défaillance ainsi que toutes études de connaissance innovante sur les inondations du Rhône et de la Saône.

De manière opérationnelle, afin de dimensionner au mieux les investissements à réaliser et de prendre les mesures les plus efficaces sur leurs ouvrages de protection ou leurs systèmes de prévision, d'alerte et de gestion de crise, le FEDER permettra aussi aux décideurs de disposer d'informations et de méthodes d'analyse portant sur :

- ⇒ La rentabilité et l'efficacité des travaux de protection à réaliser ou des mesures à prendre ;
- ⇒ L'ampleur, la nature et la vulnérabilité des enjeux exposés ;
- ⇒ Le fonctionnement et la vulnérabilité des réseaux et des services publics dont le rôle est prépondérant dans la gestion de crise, et qui conditionnent aussi les délais de retour à la normale des services et de l'activité de base du territoire (transport,

énergie, télécommunication, eau potable, eaux usées, déchets, services de secours, bâtiments publics, etc.).

Il s'agira de soutenir les diagnostics et mesures organisationnelles permettant de mieux connaître la vulnérabilité et d'assurer la continuité du service.

Les approches innovantes en termes de gestion de la crise seront également soutenues via le FEDER, notamment à travers la mise en cohérence des plans de gestion de crise à l'échelle d'un territoire pertinent au regard des inondations et en cohérence avec les approches portées par l'État.

Par ailleurs, le fonctionnement systémique actuel des territoires renforce les potentielles conséquences négatives indirectes des inondations. Il est donc nécessaire de développer des outils permettant d'avoir une vision transversale des enjeux exposés pour aboutir à des plans d'actions opérationnels et adaptés aux territoires.

Dans ce cadre, seront soutenues les démarches globales (stratégies locales, diagnostics territoriaux de vulnérabilité, etc.) visant à hiérarchiser à l'échelle d'un territoire les enjeux exposés (habitat, économie, bâtiments publics, réseaux), à différentes échelles spatiales, dans la perspective de construire un programme d'intervention efficace. Ces démarches devront être portées à des échelles pertinentes, dans une logique de subsidiarité, en intégrant les spécificités hydrauliques et les principes de solidarité amont/aval, rive droite/rive gauche.

Les approches territoriales devront également être menées de manière concertée avec l'ensemble des acteurs, issus du monde de l'aménagement ou du monde du risque. L'animation et la coordination de l'ensemble de ces approches territoriales pourront être soutenue par le FEDER.

L'acquisition de ces connaissances, le développement de ces méthodologies et outils constituent des études opérationnelles qui pourront le cas échéant faire l'objet de partenariat entre gestionnaires, aménageurs et chercheurs.

Type d'action n°2.6.1.2 : Soutien aux investissements permettant de prévenir et réduire la vulnérabilité face aux risques inondations

Pour la période 2021-2027, les investissements soutenus par le FEDER en matière de réduction de la vulnérabilité face aux risques inondations se concentreront sur deux thématiques :

⇒ L'amélioration des conditions de ressuyage

La maîtrise du risque inondation le long du Rhône et de la Saône repose sur une combinaison de solution associant ouvrages de protection (digues, barrage...) et capacités de déversements, notamment en Camargue. Ce schéma permet d'apporter une réponse au risque inondation. Cependant, la durée de submersion des secteurs soumis aux débordements peut déséquilibrer ce schéma.

En effet, les terrains de la Camargue sont à des altitudes très basses, sous le niveau de la mer localement et par rapport au lit du Rhône qui s'est surélevé entre les digues avec l'apport régulier de sédiments lors des crues non-débordantes. L'évacuation des inondations est

extrêmement limitée de manière gravitaire. Elle doit être assurée en grande partie par pompage. De même, le cordon littoral et le système de protection vis-à-vis des submersions marines limite fortement l'évacuation des eaux vers la mer. Les pertuis contribuent à l'évacuation en fonction des niveaux marins.

Ainsi le FEDER soutiendra la réduction des conséquences des crues du Rhône via l'amélioration des conditions de ressuyage notamment afin de diminuer les durées de submersion.

Une attention particulière sera portée sur l'impact de ces aménagements sur le milieu aquatique, des actions spécifiques portant sur ces aspects environnementaux pourront être soutenues par le FEDER.

⇒ La réduction de la vulnérabilité des activités économiques et des équipements et bâtiments publics.

Pour convaincre de la faisabilité et de la pertinence de leur mise en place, il y a lieu de soutenir certaines opérations concrètes à valeur exemplaire de réduction de la vulnérabilité impliquant les acteurs économiques et les acteurs publics : activité économique et des équipements et bâtiments publics. Cette spécialisation est notamment justifiée par le fait que ces deux derniers secteurs concentrent les montants de dommages en cas de crue.

Ces opérations doivent permettre, une fois adoptées, de réduire le coût des dommages, de minimiser les dysfonctionnements, de favoriser le redémarrage protection spécifique. On peut dissocier les opérations qui ont fait leurs preuves sur la précédente période et seront reconduites, de celles plus innovantes à développer sur la période actuelle.

Type d'action n°2.6.1.3 : Sensibiliser et impliquer les populations et acteurs du territoire aux risques inondation

La mise en œuvre d'actions de prévention du risque passe tout d'abord par la sensibilisation des acteurs pouvant en bénéficier. Pour cela il faut les aider à mieux comprendre le risque et les enjeux associés. Afin de toucher un public le plus large possible, il convient de varier les supports et d'utiliser les médias permettant une forte diffusion.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sont ainsi des outils riches en potentialités pour assurer le partage de l'expertise par le plus grand nombre et sensibiliser les populations sur des sujets réputés techniques mais touchant au quotidien de tous (sécurité publique pour les inondations, pratiques dans les espaces environnementaux sensibles).

Liste des opérations d'importance stratégique planifiées - article 17, paragraphe 3, point d) i):

En cours de définition.

Principaux groupes cibles - article 17, paragraphe 3, point d) iii):

Collectivités territoriales et leurs groupements et opérateurs

L'Etat et ses agences et établissements publics

Universités et établissements d'enseignement supérieur,

Entreprises
Associations
...

Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux - article 17, paragraphe 3, point d) iv)

Le territoire éligible à cet objectif spécifique correspond aux territoires du Plan Rhône Saône. Le FEDER soutiendra les zones humides ayant un lien fonctionnelle avec le Rhône et/ou la Saône.

Actions interrégionales et transnationales – article 17, paragraphe 3, point d) v)

Les actions financées via la priorité d'investissement n°6 Rhône Saône sont par nature de portée interrégionale

Utilisation prévue des instruments financiers – article 17, paragraphe 3, point d) vi)

Non applicable pour l'axe Rhône Saône

2.6.1.2 Indicateurs¹

Référence: article 17, paragraphe 3, point d) ii)

Tableau 2: Indicateurs de réalisation								
Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance») ou domaine de soutien (FEAMP)	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)

Tableau 3: Indicateurs de résultat											
Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance») ou domaine de soutien (FEAMP)	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Sources des données	Remarques [200]

¹ Avant l'examen à mi-parcours en 2025 pour le FEDER, le FSE+ et le FC, ventilation pour les années 2021 à 2025 uniquement.

	ce) ou domaine de soutien (FEAM P)									nées [200]	

2.6.1.3 Ventilation indicative des ressources du programme (UE) par type d'intervention²
(non applicable au FEAMP)

Référence: article 17, paragraphe 3, point d) vii)

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention					
Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement					
Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale					
Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+					
Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)

² Avant l'examen à mi-parcours en 2025 pour le FEDER, le FSE+ et le FC, ventilation pour les années 2021 à 2025 uniquement.

Préservation de la biodiversité le long du Rhône et de la Saône

2.6.2. Objectif spécifique 2.7 - En améliorant la biodiversité, renforçant les infrastructures vertes en milieu urbain et réduisant la pollution

2.6.2.1 Interventions des Fonds

Référence: article 17, paragraphe 3, points d) i), iii, iv), v) et vi);

Types d'actions correspondants – article 17, paragraphe 3, point d) i):

La restauration des fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques de l'axe Rhône-Saône est un levier majeur pour réaliser les objectifs d'état écologique, renforcer la résilience au changement climatique et soutenir les services écosystémiques fournis au territoire par ces milieux naturels.

L'axe interrégional Rhône Saône soutiendra 2 types d'action :

Type d'action n°6.2.1 : Renforcer la connaissance des milieux spécifiques du Rhône/Saône

Afin d'agir efficacement et durablement sur l'axe Rhône Saône, il est nécessaire d'appréhender les fonctionnalités du Rhône et de la Saône et de leurs milieux associés : lînes, zones humides, nappes... Ces espaces sont soumis à des phénomènes complexes et souvent interconnectés : pollution, changement climatique, sédiments, usages variés de la ressource...

Les actions soutenues devront permettre d'apporter aux décideurs et acteurs de la gestion des milieux aquatiques les données, l'expertise et les outils nécessaires pour élaborer, évaluer et améliorer la gestion de ces espaces.

Le FEDER soutiendra les projets permettant de :

- Actualiser les données et proposer des préconisations pour répondre aux enjeux majeurs de l'axe Rhône Saône dans le cadre du changement climatique, notamment via des :
 - Etudes et suivis scientifiques permettant d'évaluer, dans la durée, l'efficacité des actions expérimentées dans le cadre du Plan Rhône Saône sur le terrain (augmentation des débits réservés, restauration de lînes, restauration de zones humides, continuité piscicole et impact sur les populations de poissons, gestion sédimentaire et connaissance des sources de polluants, ...) afin d'orienter les mesures futures ;
 - Acquisition de données de terrain ;
 - Recherche et expérimentation de solutions opérationnelles notamment sur les enjeux de restauration de l'espace de bon fonctionnement et du transport solide en articulation avec les enjeux liés à la navigation, au tourisme...

- De capitaliser et diffuser les résultats opérationnels acquis pour renforcer les compétences des décideurs et gestionnaires, favoriser l'appropriation des politiques au niveau local (riverains, élus locaux, collectivités, citoyens...) et structurer et coordonner les acteurs, notamment via
 - Le transfert des résultats auprès des gestionnaires de l'eau (élus, techniciens...) et des différents niveaux de public (partenaires institutionnels du Plan, grand public, associations de défense de l'environnement...);
 - Le partage d'expériences et capitaliser les bonnes pratiques afin de favoriser les échanges entre les parties prenantes de la gestion du fleuve, et créer des passerelles entre scientifiques et gestionnaires afin de contribuer à définir des modalités d'action pour répondre aux enjeux de l'axe Rhône Saône.
 - La production de documents ressources et référentiels opérationnels à destination des décideurs et gestionnaires, par exemple des suivis des actions et bilans de mise en œuvre de la stratégie d'intervention sur l'axe Rhône-Saône. Pourront par exemple être proposés des guides de bonnes pratiques, différents outils de communication (plaquettes, ouvrages, articles scientifiques...), des journées techniques et colloques, des centres de ressources (plateforme Internet...).
 - La réalisation d'études sur les zones stratégiques pour l'eau potable, en vue de mieux protéger ces ressources.

Type d'action n°6.2.2 : enrayer la dégradation et restaurer les milieux humides situés le long de l'axe Rhône Saône

Dans le cadre de plans d'action, le FEDER soutiendra les actions d'acquisition, préservation et restauration des zones humides définies comme prioritaires dans la stratégie zones humide établie en 2016, c'est-à-dire des zones humides au fonctionnement dégradées ou menacées sur les communes du plan Rhône Saône.

Des zones non identifiées prioritaires dans la stratégie mais répondant aux critères de la stratégie peuvent être retenus : il s'agit des zones dont le fonctionnement est menacé ou dégradé.

Les actions concourant à la préservation ou restauration des milieux seront soutenues. Elles viseront un gain environnemental : restauration du fonctionnement hydrologique, amélioration des habitats, actions en faveur de la biodiversité. Elles pourront également rechercher un effet démonstratif et pédagogique. Ces actions pourront également concerner les platis sur la Saône.

Il s'agit notamment d'aider à :

- L'animation du réseau des gestionnaires des zones humides, l'identification et la mobilisation des maîtres d'ouvrage sur les territoires (notamment sur les zones humides).
- La maîtrise foncière et d'usage de terrains,
- Les études générales et opérationnelles sur ces zones humides et plans de gestion,

- La réalisation d'actions de préservation (notamment par la maîtrise foncière) ou de travaux de restauration,
- L'évaluation des actions,
- ...

Liste des opérations d'importance stratégique planifiées - article 17, paragraphe 3, point d) i):

Non applicable pour l'axe Rhône Saône

Principaux groupes cibles - article 17, paragraphe 3, point d) iii):

Bénéficiaires éligibles : structures publiques et/ou privées disposant des compétences nécessaires à la réalisation des actions, notamment :

- Collectivités territoriales et leurs groupements disposant de la compétence gestion des milieux aquatiques, sociétés publiques locales dans le cadre de délégations...
- Associations notamment à missions environnementales et/ou de recherche ...
- L'État et ses agences et établissements publics (cessionnaires et/ou propriétaires de milieux humides) ...
- Entreprises concessionnaires et/ou propriétaires de milieux ... (CNR, EDF, ...)
- Universités et laboratoires de recherche
- ...

Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux - article 17, paragraphe 3, point d) iv)

Le territoire éligible à cet objectif spécifique correspond aux territoires du Plan Rhône Saône. Le FEDER soutiendra les zones humides ayant un lien fonctionnelle avec le Rhône et/ou la Saône.

Actions interrégionales et transnationales – article 17, paragraphe 3, point d) v)

Les actions financées via la priorité d'investissement n°6 Rhône Saône sont par nature de portée interrégionale

Utilisation prévue des instruments financiers – article 17, paragraphe 3, point d) vi)

Non applicable pour l'axe Rhône Saône

2.6.2.2 Indicateurs³

Référence: article 17, paragraphe 3, point d) ii)

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

³ Avant l'examen à mi-parcours en 2025 pour le FEDER, le FSE+ et le FC, ventilation pour les années 2021 à 2025 uniquement.

Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance») ou domaine de soutien (FEAMP)	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance») ou domaine de soutien (FEAMP)	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Sources des données [200]	Remarques [200]

2.6.2.3 Ventilation indicative des ressources du programme (UE) par type d'intervention⁴ (non applicable au FEAMP)

Référence: article 17, paragraphe 3, point d) vii)

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)

⁴ Avant l'examen à mi-parcours en 2025 pour le FEDER, le FSE+ et le FC, ventilation pour les années 2021 à 2025 uniquement.

--	--	--	--	--	--

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d’application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)

Développement du transport fluvial le long du Rhône et de la Saône

2.6.3. Objectif spécifique 3.2 - en développant un RTE-T durable, intelligent, sûr, intermodal et résilient face aux facteurs climatiques

2.6.3.1 Interventions des Fonds

Référence: article 17, paragraphe 3, points d) i), iii, iv), v) et vi);

Types d'actions correspondants – article 17, paragraphe 3, point d) i):

Transport fluvial

L'axe Rhône Saône est une voie de communication stratégique pour l'Union européenne. En effet il fait partie de deux des dix axes prioritaires du réseau transeuropéen de transport (RTE-T - TEN-T) : le corridor Mer du Nord-Méditerranée (Saône et Rhône : Dijon-Marseille) et le corridor méditerranéen (Rhône : Lyon-Marseille).

L'intérêt du transport fluvial n'est plus à démontrer sur le bassin Rhône-Saône : il constitue un moyen de répondre efficacement à la demande de transport le long de l'axe face à des infrastructures ferroviaires et routières très sollicitées (un convoi poussé fluvial équivaut à 200 poids lourds) ; il joue en outre un rôle essentiel dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (le mode fluvial émet 4 fois de CO₂ que le mode routier) ; il est enfin un atout pour le développement économique du territoire et la compétitivité des entreprises.

Pour rester performant au plan écologique, le secteur fluvial doit désormais – à l'instar des autres modes – s'inscrire dans une logique de transition énergétique. L'enjeu est aussi d'accompagner les mutations économiques, en adaptant l'offre de transport et de services aux nouveaux besoins des filières utilisatrices.

Type d'action 2.6.1 : Améliorer la compétitivité du transport fluvial

Les actions soutenues par le FEDER viseront à renforcer la compétitivité du transport fluvial dans l'objectif d'augmenter sa part de marché notamment par rapport au transport routier. Le FEDER soutiendra les projets permettant de :

- Promouvoir le secteur du transport fluvial et l'axe portuaire et logistique Méditerranée-Rhône-Saône
- Renforcer la prospection de trafics fluviaux et ferroviaires à partir des ports, stimuler la demande (études filières, territoriales et opérationnelles, ...), aider les chargeurs
- Augmenter et moderniser les capacités de stationnement le long de la Saône et du Rhône
- Poursuivre la modernisation des sites de hissage et de réparation navale et créer une plateforme de déchirage

- Renforcer l’ancrage territorial et économique des ports, accompagner le développement de nouvelles filières : économie circulaire, logistique urbaine...
- Soutenir les stratégies de développement et de gouvernances portuaires multimodales articulées à l’échelle du bassin en faveur de la performance économique des ports
- Identifier et préserver le foncier stratégique en faveur du développement portuaire et de la logistique fluviale
- Développer les outils logistiques numériques (blockchain, système d’information fluvial – SIF, gestion centralisée du trafic, télé-conduite des écluses, ...) au service des usagers et gestionnaires de réseau et portuaires.
- Soutenir le développement et la modernisation du Canal du Rhône à Sète notamment via le financement d’études ou travaux.

Type d’action 2.6.2 : Accompagner la transition énergétique et écologique du transport fluvial et des ports

Le FEDER accompagnera la transition énergétique et écologique du secteur du transport fluvial via notamment le financement de projets permettant de :

- Accompagner le verdissement des motorisations (systèmes de dépollution, développement des énergies renouvelables) pour la navigation et les équipements portuaires, afin d’amorcer la transition énergétique dans le secteur fluvial, décliner les innovations auprès des différentes catégories de bateaux (fret et tourisme) et contribuer à la structuration des filières hydrogène et GNV (par des consommations massives essentielles à l’équilibre économique de nouvelles unités de production).
- Développer le réseau de services dans les ports et le long de la Saône et du Rhône : électricité, eau, collecte des déchets, recyclage ... pour améliorer les performances écologiques et énergétiques de la filière

Liste des opérations d’importance stratégique planifiées - article 17, paragraphe 3, point d) i):

En cours de définition.

Principaux groupes cibles - article 17, paragraphe 3, point d) iii):

Bénéficiaires éligibles : structures publiques et/ou privées disposant des compétences nécessaires à la réalisation des actions, notamment :

Collectivités territoriales et leurs groupements, sociétés publiques locales dans le cadre de délégations...

Associations

L’État et ses agences et établissements publics

Entreprises et fédérations d'entreprises
 Universités et laboratoires de recherche
 ...

Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux - article 17, paragraphe 3, point d) iv)

Le territoire éligible à cet objectif spécifique correspond aux territoires du Plan Rhône Saône.

Actions interrégionales et transnationales – article 17, paragraphe 3, point d) v)

Les actions financées via la priorité d'investissement n°6 Rhône Saône sont par nature de portée interrégionale.

Utilisation prévue des instruments financiers – article 17, paragraphe 3, point d) vi)

Non applicable pour l'axe Rhône Saône

2.6.3.2 Indicateurs⁵

Référence: article 17, paragraphe 3, point d) ii)

Tableau 2: Indicateurs de réalisation								
Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance») ou domaine de soutien (FEAMP)	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)

Tableau 3: Indicateurs de résultat											
Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance) ou domaine	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Sources des données	Remarques [200]

⁵ Avant l'examen à mi-parcours en 2025 pour le FEDER, le FSE+ et le FC, ventilation pour les années 2021 à 2025 uniquement.

	de soutien (FEAMP)									nées [200]	

2.6.3.3 Ventilation indicative des ressources du programme (UE) par type d'intervention⁶
(non applicable au FEAMP)

Référence: article 17, paragraphe 3, point d) vii)

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention						
Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant EUR)	(en

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement						
Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant EUR)	(en

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d'application territorial et approche territoriale						
Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant EUR)	(en

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+						
Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant EUR)	(en

⁶ Avant l'examen à mi-parcours en 2025 pour le FEDER, le FSE+ et le FC, ventilation pour les années 2021 à 2025 uniquement.

Développement touristique le long du Rhône et de la Saône

2.6.4. Objectif spécifique 4.5 - en renforçant le rôle de la culture et du tourisme dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale

2.6.4.1 Interventions des Fonds

Référence: article 17, paragraphe 3, points d) i), iii, iv), v) et vi);

Types d'actions correspondants – article 17, paragraphe 3, point d) i):

Champ de texte [8 000]

La crise sanitaire mondiale liée au COVID-19 entraîne de graves conséquences économiques et touristiques. Au niveau national, mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus ont un impact sans précédent sur l'économie nationale, les entreprises, leurs salariés et l'ensemble de la population active.

L'industrie touristique est au cœur de la crise et cette filière économique connaît de par sa nature une reprise d'activité plus lente que la plupart des autres secteurs.

Ce contexte mondial peu propice au développement touristique renforce l'enjeu de soutenir via les fonds européens une stratégie globale et des projets structurants à l'échelle du bassin du Rhône-Saône.

Lors de la période 2014-2020, le FEDER a soutenu le développement des itinéraires cyclables (Via Rhôna et « La Voie Bleue, Moselle Saône à vélo »), les efforts sont toutefois à poursuivre sur la période 2021-2027 pour financer les dernières sections manquantes et les services aux publics le long de cet axe.

Type d'action 2.6.3.1 : Développer un tourisme durable le long du Rhône et de la Saône

Le FEDER soutiendra ainsi les investissements permettant de :

- Finaliser les itinéraires cyclables (ViaRhôna, Moselle Saône à vélo) via le financement des infrastructures (revêtement, franchissement, passerelles, ...), la mise en place de la signalisation, des panneaux Relais Information Service (RIS), de compteurs fréquentation...
- Développer les services : aire d'arrêt, parking d'accès, bornes de rechargement VAE, wifi, informations touristiques, stationnements sécurisés des vélos, ...
- Soutenir les plans d'action des comités d'itinéraire et favoriser les outils communs : animation, promotion, communication, développement d'outils numériques, ...

Liste des opérations d'importance stratégique planifiées - article 17, paragraphe 3, point d) i):

En cours de définition.

Principaux groupes cibles - article 17, paragraphe 3, point d) iii):

Bénéficiaires éligibles : structures publiques et/ou privées disposant des compétences nécessaires à la réalisation des actions, notamment :

Collectivités territoriales et leurs groupements, sociétés publiques locales dans le cadre de délégations...

Associations

L'État et ses agences et établissements publics

Entreprises et fédérations d'entreprises

Universités et laboratoires de recherche

...

Territoires spécifiques ciblés, y compris le recours prévu aux outils territoriaux - article 17, paragraphe 3, point d) iv)

Le territoire éligible à cet objectif spécifique correspondent aux territoires du Plan Rhône Saône.

Actions interrégionales et transnationales – article 17, paragraphe 3, point d) v)

Les actions financées via la priorité d'investissement n°6 Rhône Saône sont par nature de porter interrégional.

Utilisation prévue des instruments financiers – article 17, paragraphe 3, point d) vi)

Non applicable pour l'axe Rhône Saône

2.6.4.2 Indicateurs⁷

Référence: article 17, paragraphe 3, point d) ii)

Tableau 2: Indicateurs de réalisation								
Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance») ou domaine de soutien (FEAMP)	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)

⁷ Avant l'examen à mi-parcours en 2025 pour le FEDER, le FSE+ et le FC, ventilation pour les années 2021 à 2025 uniquement.

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique (objectif «Emploi et croissance) ou domaine de soutien (FEAMP)	Fonds	Catégorie de régions	ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur ciblée (2029)	Sources des données [200]	Remarques [200]

2.6.4.3 Ventilation indicative des ressources du programme (UE) par type d'intervention⁸
(non applicable au FEAMP)

Référence: article 17, paragraphe 3, point d) vii)

Tableau 4: Dimension 1 – Domaine d'intervention

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)

Tableau 5: Dimension 2 – Forme de financement

⁸ Avant l'examen à mi-parcours en 2025 pour le FEDER, le FSE+ et le FC, ventilation pour les années 2021 à 2025 uniquement.

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)

Tableau 6: Dimension 3 – Mécanisme d’application territorial et approche territoriale

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)

Tableau 7: Dimension 6 – Thèmes secondaires du FSE+

Priorité n°	Fonds	Catégorie de régions	Objectif spécifique	Code	Montant (en EUR)